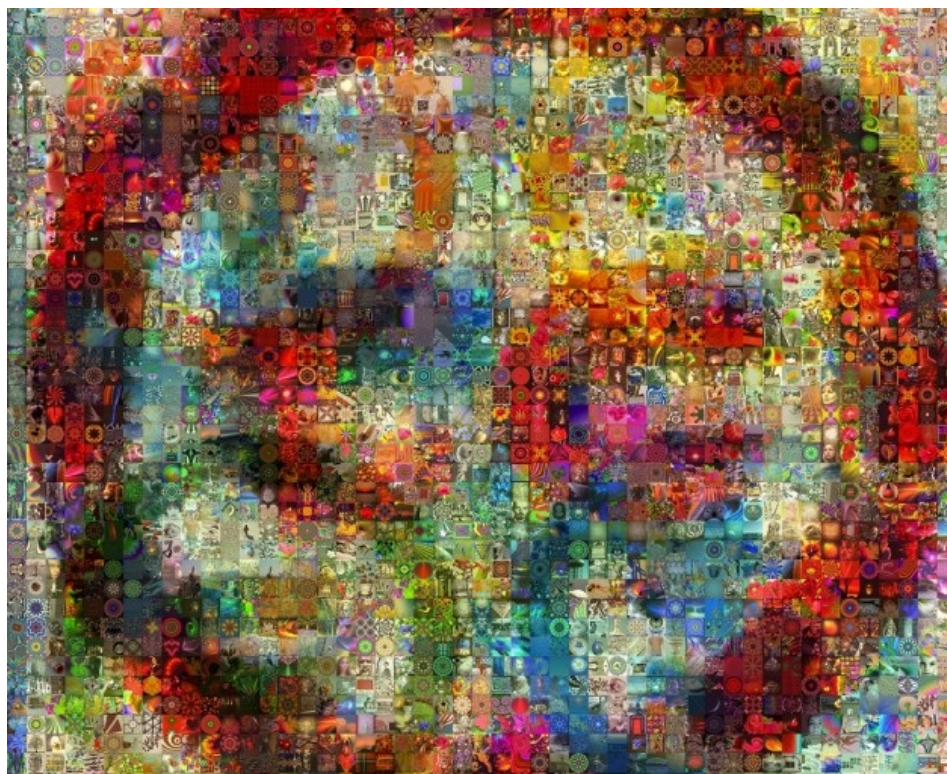


ROYAUME-UNI: VERS UN NOUVEAU RÉGIME DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE?

LE 15 JUIN 2011 DOVILE DAVELUY

Le gouvernement britannique a entre les mains un rapport sur le régime de la propriété intellectuelle qui fait consensus. Les recommandations de Ian Hargreaves, professeur en économie numérique, seront-elles utilisées ou se couvriront-elles de poussière ?



Un rapport sur le régime de propriété intellectuelle britannique avait été confiée par le Premier ministre, David Cameron, au professeur Ian Hargreaves, titulaire de la chaire d'économie numérique à l'École de journalisme de Cardiff.

L'étude rendue le 18 mai 2011 **met au jour** un certain nombre de déficiences du système actuel. Tout d'abord, il suggère que, dans un environnement numérique, où toute technologie de communication implique des copies de textes, d'images et de données, les lois restrictives sur le copyright « *agissent comme un frein à la création de certains types de nouveaux modèles d'affaires fondés sur Internet* ». Une autre preuve de l'obsolescence du régime actuel serait la loi interdisant le « changement de format » qui, par exemple, rend techniquement illégal la copie, sur un lecteur MP3, d'un CD légalement acquis. Bien qu'aucun citoyen britannique n'ait été traduit en justice pour ce type de cas, le rapport insiste sur le fait que « *le régime du copyright n'est pas adapté à l'ère numérique quand des millions de citoyens sont hors la loi par le simple fait de copier un morceau de musique ou une vidéo d'un support de lecture sur un autre* ».

Parodies et œuvres orphelines

Les parodies pâtissent aussi de la législation actuelle. Les fans de musique et de technologies furent scandalisés après que le tube viral de l'an dernier, « Newport State of Mind », parodiant le single « New York State of Mind » d'Alicia Keys and JayZ, **fut retiré de YouTube** parce que les auteurs de la chanson originale avaient refusé d'accorder cet usage, en vertu de leurs droits de propriété intellectuelle. Cependant, **beaucoup de variantes** de cette première parodie peuvent encore être vues sur YouTube.

Le rapport soulève aussi les problèmes liés à l'utilisation des « œuvres orphelines », dont on

ignore l'identité des titulaires des droits originels, la prolifération des brevets, et ceux liés aux droits du design et de l'innovation. Ian Hargreaves aboutit à la conclusion que le cadre législatif doit être actualisé en équilibrant « *les objectifs économiques et les buts sociaux, ainsi que les bénéfices potentiels pour les détenteurs de droits et les conséquences pour les consommateurs* ».



Pour Ian Hargreaves, en dépit de ses imperfections, le régime actuel a perduré car « *le lobbying des titulaires de droits a été plus convaincant pour les ministres que les analyses d'impact économiques* ». John Naughton, professeur de vulgarisation scientifique à la Open University, **confie**, dans un article paru dans le *Guardian*, que certains ont redouté que Ian Hargreaves soit également « *soumis à des pressions pour qu'il soit plus sensible aux exigences des pop-stars et de leurs agents* ». Au contraire, soutient John Naughton, Ian Hargreaves a fourni une excellente analyse du régime actuel, démontant la « stupidité » de lois archaïques.

Ian Hargreaves souligne que les conclusions de son rapport s'appuient sur des réalités économiques, et insiste sur le fait que les politiques publiques devraient aussi être menées à travers des incitations économiques. Il affirme que si les propositions qu'il développe étaient mises en œuvres, elles entraîneraient une hausse du PIB comprise entre 0,3 % et 0,6 %. Le ministre des Affaires, de l'Innovation et du Savoir-faire, Vincent Cable, **s'est réjoui** que le rapport établisse un lien clair entre propriété intellectuelle et potentiel de croissance économique. La sous-secrétaire d'État Judith Wilcox **s'est également satisfaite** de ce que le rapport offre « *la chance d'un avenir avec un marché prometteur pour la créativité britannique, où la valeur de l'innovation et de la recherche dépassent la peur de la piraterie et de la contrefaçon* ».

Copie-pirate et supports de lecture

Pour enfoncer le dernier argument des ayant-droits, la copie-pirate, le rapport note qu'il existe très peu de données fiables pour mesurer l'ampleur des téléchargements illégaux. Par conséquent, il conclut que « *de nombreuses entreprises créatives traversent une période difficile due aux infractions numériques des lois sur le copyright, mais qu'au niveau macroéconomique, les impacts mesurables ne sont pas aussi forts qu'ils ont parfois pu être décrits* ». Par ailleurs, le rapport suggère que si des problématiques aussi triviales que le changement de support sont résolues, le gouvernement pourra se concentrer pleinement sur des enjeux bien plus fondamentaux, incluant le piratage.

En ce qui concerne la régulation sur le copyright, le rapport met fortement en garde contre une « *sur-régulation des activités qui ne portent pas atteinte à l'objectif central du copyright, qui est de financer les incitations à la création* ». Il suggère que le Royaume-Uni s'appuie sur toutes les exceptions aux droits d'auteur **autorisées par l'Union européenne**. Cela signifie par exemple accepter, au lieu de l'interdire, le changement de support de lecture, la parodie, la recherche non-commerciale, l'archivage bibliothèque et le *data mining* en recherche médicale. Hargreaves va même plus loin en suggérant que le Royaume-Uni devrait mener l'Union européenne à développer une autre exception au droit d'auteur pour favoriser l'adaptabilité aux nouvelles technologies.

Digital Copyright Exchange

Le rapport imagine la création d'un Digital Copyright Exchange, qui fonctionnerait comme un « arrêt achat minute » pour licences. Ce marché numérique gèrerait les ventes et acquisitions de licences plus rapidement et pour moins cher. La parolière Helienne Lindvall, qui considère le rapport « équilibré », **concède que c'est une bonne idée**, mais remarque que la mise en œuvre sera complexe en raison de la quantité d'information qu'il faudra collecter dans une seule et unique base de données.

Le Digital Copyright Exchange aurait également pour mission de résoudre la question des œuvres orphelines. Ian Hargreaves propose d'établir une licence globale pour les œuvres orphelines, ainsi qu'une clarification de la procédure pour les utilisations de travaux individuels. En outre, il suggère qu'une œuvre soit considérée comme une œuvre orpheline seulement si elle n'est pas répertoriée dans les bases de données préconisées par le rapport. Bien que l'impact économique de l'usage libre des œuvres orphelines soit impossible à mesurer, le **British Film Institute** estime qu'il pourrait générer 500 000 £ de recettes supplémentaires. L'auteur du rapport conclut qu'il n'y a pas d'inconvénients à autoriser l'utilisation des œuvres orphelines qui représentent « une vaste mine d'or » où de « vraies découvertes » pourraient être faites.



Prolifération des brevets

Ina Hargreaves s'est également penché sur l'enjeu de la prolifération des brevets. Le rapport explique qu'en raison des pressions technologiques, il existe un accroissement spectaculaire du nombre de brevets pour des applications qui entraîne des retards dans les processus de cession de brevets. Ce qui provoque d'importants retards pour les institutions en charge de la gestion des ceux-ci. De plus, dans certains secteurs, tout spécialement dans les logiciels et les télécommunications, l'augmentation du nombre de brevets bloque leur régularisation en créant un « enchevêtrement » de brevets préexistants et en cours de développement, ce qui ralentit l'arrivée d'innovations sur le marché. La principale solution proposée implique une coopération internationale et un réajustement pour rationaliser les frais de structure afin d'éliminer les brevets à faible valeur.

D'autres recommandations du rapport Hargreaves impliquent une réaffirmation du rôle de la propriété intellectuelle dans l'industrie du design, où elle a été négligé, ou encore la mise en place de mécanismes législatifs pour mettre à jour les lois relatives à la propriété intellectuelle. Le rapport envisage d'attribuer au **Bureau de la propriété intellectuelle** de nouveaux droits et de nouvelles responsabilités de contrôle de l'application des lois et du rôle joué par le régime de propriété intellectuelle dans l'innovation, tout en étant réceptif aux changements. Le Bureau, préconise le rapport, devrait pouvoir prendre position pour, le cas échéant, clarifier des points de droit.

Un rapport qui fait consensus mais...

Jusqu'ici, les réactions au rapport ont été plutôt positives. Peter Bradwell, un militant de l'Open Rights Group, **a félicité** dans le *Guardian* le professeur Hargreaves pour avoir « réussi l'impossible : satisfaire toutes les parties ». En effet, plusieurs acteurs concernés ont

semblé convaincus par les changements proposés. David Lynne Brindley, par exemple, responsable de la British Library, **a noté** que les « *recommandations, incluant celles relatives à la numérisation des œuvres orphelines, aux textes et au data mining, ainsi qu'à l'archivage numérique produiront des bénéfices immédiats pour la recherche, l'apprentissage et l'enseignement tout au long de la vie.* » Mike O'Connor, chef du Consumer Focus, **a déclaré** qu'autoriser le changement de format serait une « *très bonne nouvelle pour les consommateurs* ». De nombreuses voix **ont également salué** l'idée d'un Digital Copyright Exchange, qui simplifierait les procédures d'acquisition de droits et les bénéfices potentiels que cela apporterait à l'innovation et au dynamisme économique.

Les détenteurs de droits ont de leur côté lâché un soupir de soulagement en constatant que le rapport rejetait ce qu'ils craignaient le plus : l'hypothèse de l'importation du concept américain de **fair use**, qui autorise la reproduction de parties importantes d'une œuvre, pour certains usages, sans la permission des ayants-droits. Les entreprises telles que **Google** ou **YouTube** ont notamment utilisé cette disposition pour construire leurs sites d'agrégation sans l'autorisation de reprise de contenus protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Google, cependant, **a été accusé** d'enfreindre ces droits à de nombreuses reprises. Bien que David Cameron semble se faire une idée relativement positive du concept de *fair use*, peut-être influencé **par les relations amicales qu'il entretient avec Google**, le rapport affirme que « *l'importation du fair use paraît impossible à réaliser compte tenu de la législation européenne.* »

La question principale est donc, à présent, de savoir dans quelle mesure le gouvernement britannique s'appuiera sur les recommandations de ce rapport. Certains observateurs relèvent qu'en 2006, le **Gowers Review of Intellectual Property** avait avancé des propositions similaires dont la plupart, cependant, n'avaient pas été réellement examinées. C'est pourquoi Peter Bradwell, de l'Open Rights Group, **a déclaré** qu'on pouvait seulement espérer que le travail du professeur Hargreaves et de son équipe ne finisse pas dans les armoires où tant de rapports prennent la poussière.

Traduit de l'anglais par **François Quinton**

Publié initialement sur le site de l'INAGlobal sous le titre **Le régime de la propriété intellectuelle britannique bientôt révisé ?**

Illustrations CC via Flickr : **Stefaneginer;remychautard ; jm3 ; qthomasbower**

MICKA FRENCH

le 15 juin 2011 - 17:41 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Des nouvelles musicales, entre autres, de l'Ecossaise...

Personnellement, toutes mes créations, musicales, rédactionnelles ou photographiques, sont déposées sous licence "CREATIVE COMMONS".

Le téléchargement est gratuit pour tous, hors utilisation commerciale.

Micka FRENCH quelque part sur le Web...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

UNAGI

le 15 juin 2011 - 18:58 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Un petit hors sujet... Mais petit.

je viens de m'apercevoir que sur mediapart, la revue du web pointant sur d'autres sites, rentre dans la partie payante.

C'est un vision assez particulière du partage et de la captation.

Rapidement quand même je suis moyennement optimiste quand à la suite de ce rapport, je ne pense pas que les gouvernements ignorent les problématiques liées au copyright et les solutions qui existent.

Je verrai au moins deux causes à cela la première est la force financière des industries de gestion des droits : lobbying et porosité du politique avec le monde de l'économie. Et le deuxième est que les enjeux dépassent de très loin la question marchande et à voir avec la nature d'internet : décentralisation, culture du libre, transparence, liberté d'opinion, accès à l'information...

Pour des sociétés qui poussent à l'inverse ça fait un peu mal aux fesses.

je pense que tous les acteurs sont très satisfaits des monopoles existants.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BLACKNESS

le 16 juin 2011 - 20:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je pense comme "unagi", derriere cette histoire d'hadopi se cache beaucoup de chose dont on veut peu ou pas parler :

- les licences libres sauf usage commercial
- le contrôle d'internet (en tant que support de transmission)
- le contrôle des systèmes d'information (base de données, site d'information libre comme OWNI)
- les sites de transmissions d'informations brutes comme wikileaks

...

Nos gouvernants ont peur de nous laisser accéder à des informations qui montrent à quel point ils sont corrompus et peu enclins à être des leaders pour nos peuples. S'en suivrait certainement un jour ou ils seraient évincés du pouvoir.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE